

Caisse des Dépôts**F.S.P.O.E.I.E.**6 place des Citernes
33059 BORDEAUX CEDEX**PROPOSITION DE PENSION****OPA sous décret 2014-455 et 456 du 6 mai 2014****1** Établissement employeur FSPOEIE**2** Article Du décret n°

Article Du décret n°

Nature pension	Type de départ à la retraite			
<input type="checkbox"/> Normale Sur demande <input type="checkbox"/> D'office <input type="checkbox"/> Pour travaux insalubres <input type="checkbox"/>	Mère ou père de 3 enfants	<input type="checkbox"/>	Parent enfant handicapé	<input type="checkbox"/>
	Mise en paiement différé	<input type="checkbox"/>	Conjoint invalide	<input type="checkbox"/>
	Congé de fin d'activité	<input type="checkbox"/>	Ouvrier handicapé	<input type="checkbox"/>
	Carrière longue	<input type="checkbox"/>	C.A.A	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Invalidité Sur demande <input type="checkbox"/> D'office <input type="checkbox"/>	Non élevé au taux AS	<input type="checkbox"/>	Tierce personne	<input type="checkbox"/>
	Elevé au taux AS 1 ^{er} groupe	<input type="checkbox"/>	Imputable au service	<input type="checkbox"/>
	Elevé au taux AS 2 ^{ème} groupe	<input type="checkbox"/>		

3 ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (naissance)

Prénom

Nom d'usage

Date de naissance

Ville

Département

Nationalité

NIR

4 PROFESSION

Emploi FSPOEIE à l'intégration à la FPT

Indice brut FPT

Pour le calcul du montant garanti

Catégorie à l'intégration

Échelon

Chef d'équipe

 Oui Non

Classification OPA atteinte à la RDC FPT (salaire projeté)

Prime d'ancienneté à RDC FPT

5 RADIATION ET RÉGIME

Tiers responsable accident

 Oui Non

Date de fin d'activité FPT

Age

Date de RDC

Date de liquidation

Année de référence

Nombre de trimestres de référence

Majoration pour enfants FSP

 Oui Non Retenues rétroactives dues Remboursement à l'ouvrier Contributions restant dues

..... Euros

6

À

Le

Contrôlé par

Le

Signature :

Approuvé CDC le Signature :

LIQUIDATION DE LA PENSION FSPOEIE



11 RÉCAPITULATIF DES SERVICES EFFECTIFS

Nature des services	Constitution du droit						Liquidation		
	Normaux			Insalubres			A	M	J
	A	M	J	A	M	J			
Services militaires et Unités territoriales									
Services civils au Fonds spécial									
Services autres régimes interpénétrés									
TOTAL DES SERVICES									
TOTAL DES SERVICES EN TRIMESTRES									
NOMBRE DE TRIMESTRES ANNÉE DE RÉFÉRENCE									

12 RÉCAPITULATIF DES BONIFICATIONS

	A	M	J
Enfants nés avant le 01/01/2004			
Services hors d'Europe			
Campagnes			
Services aériens ou sous-marins			
CAA			
Unités territoriales			
TOTAL des bonifications			
TOTAL des bonifications en trimestres			

13 CALCUL DU POURCENTAGE DE PENSION

2 cas possibles après comparaison en trimestres des services/trimestres année de référence :1^{er} cas : Total des services effectifs inférieur au nombre de trimestres année de référence

	A	M	J
Report des annuités de bonifications (§ 11)			
Report des services effectifs (§ 12)			
TOTAL en ANNUITÉS des services + bonifications			
TOTAL des trimestres liquidés			

2^{ème} cas : Total des services effectifs supérieur ou égal au nombre de trimestres année de référence

Report des trimestres de bonifications (§ 11)	
Nombre de trimestres de l'année de référence	
TOTAL des trimestres liquidés	

CALCUL DE LA PENSION



14 POURCENTAGE DE LA PENSION

$$\left[\frac{\text{Nombre de trimestres liquidés (§13)}}{\text{Nombre de trimestres année de référence}} \times 75 \% \right] : \text{-----} \times 75 \% = \text{-----} \%$$

15 DURÉE D'ASSURANCE Tous régimes

	En trimestres	Durée d'assurance totalisée
Total FSPOEIE : services constitutifs, services validés et bonifications		
Autres régimes de retraite		
Majoration d'assurance pour enfant né à compter du 01/01/2004		
Majoration d'assurance pour enfant handicapé		

16 AUTRES PARAMÈTRES DE CALCUL DE LA PENSION AU :

Taux décote	%
Taux surcote	%
Majoration ouvrier handicapé	%

17 MAJORATION POUR ENFANTS retenue dans la pension FSPOEIE

Nom	Prénom	Date de naissance	Majoration : OUI / NON

Majoration pour enfants		%	A compter du :	
		%	A compter du :	
Majoration postérieure à la liquidation		%	Droit reconnu à compter du :	

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																																																																		
1	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer la désignation de l'établissement employeur 																																																																			
2	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner les références réglementaires applicables à l'ouvrier 																																																																			
3	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner chacune des rubriques de l'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour <p>À défaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie de la carte d'identité nationale d'identité en cours de validité <p>Ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie du passeport en cours de validité 																																																																		
4	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner l'emploi occupé par l'ouvrier lors de son intégration à la Fonction Publique Territoriale Indiquer l'indice brut. Indiquer ses catégorie et échelon servant de base à la liquidation de la pension Cocher la mention chef d'équipe concernée 																																																																			
5	<ul style="list-style-type: none"> Préciser s'il y a un tiers responsable en cause dans le cas d'un départ pour invalidité avec accident. Inscrire la date de fin d'activité correspondant au dernier jour travaillé Renseigner l'âge de l'intéressé à la date de fin d'activité Inscrire la date à laquelle l'ouvrier est radié des contrôles de l'établissement Indiquer la date de liquidation de la pension (date d'effet du paiement) L'année de référence correspond à l'année au cours de laquelle sont réunies les conditions de l'article 21-I du décret 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié par le décret 2010-1734 du 30/12/2010 Indiquer le nombre de trimestres de référence correspondant à l'année de référence <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td>2003</td><td>150</td><td>2014</td><td>165</td><td>2025</td><td>169</td></tr> <tr> <td>2004</td><td>152</td><td>2015</td><td>166</td><td>2026</td><td>169</td></tr> <tr> <td>2005</td><td>154</td><td>2016</td><td>166</td><td>2027</td><td>170</td></tr> <tr> <td>2006</td><td>156</td><td>2017</td><td>166</td><td>2028</td><td>170</td></tr> <tr> <td>2007</td><td>158</td><td>2018</td><td>167</td><td>2029</td><td>170</td></tr> <tr> <td>2008</td><td>160</td><td>2019</td><td>167</td><td>2030</td><td>171</td></tr> <tr> <td>2009</td><td>161</td><td>2020</td><td>167</td><td>2031</td><td>171</td></tr> <tr> <td>2010</td><td>162</td><td>2021</td><td>168</td><td>2032</td><td>171</td></tr> <tr> <td>2011</td><td>163</td><td>2022</td><td>168</td><td>2033</td><td>172</td></tr> <tr> <td>2012</td><td>164</td><td>2023</td><td>168</td><td>2034</td><td>172</td></tr> <tr> <td>2013</td><td>165</td><td>2024</td><td>169</td><td>2035</td><td>172</td></tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Cocher la réponse à la question sur l'existence d'une majoration pour enfants Indiquer s'il y a des précomptes à opérer sur la pension (retenues rétroactives pour validation de services restant dues), ou un montant à rembourser à l'ouvrier. Indiquer également s'il reste des contributions pour régularisation de cotisation à verser au Fonds spécial 	2003	150	2014	165	2025	169	2004	152	2015	166	2026	169	2005	154	2016	166	2027	170	2006	156	2017	166	2028	170	2007	158	2018	167	2029	170	2008	160	2019	167	2030	171	2009	161	2020	167	2031	171	2010	162	2021	168	2032	171	2011	163	2022	168	2033	172	2012	164	2023	168	2034	172	2013	165	2024	169	2035	172	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie du procès-verbal ou du constat d'accident établi par la gendarmerie Décision de radiation des contrôles établie par le directeur d'établissement
2003	150	2014	165	2025	169																																																															
2004	152	2015	166	2026	169																																																															
2005	154	2016	166	2027	170																																																															
2006	156	2017	166	2028	170																																																															
2007	158	2018	167	2029	170																																																															
2008	160	2019	167	2030	171																																																															
2009	161	2020	167	2031	171																																																															
2010	162	2021	168	2032	171																																																															
2011	163	2022	168	2033	172																																																															
2012	164	2023	168	2034	172																																																															
2013	165	2024	169	2035	172																																																															

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																																		
6	<ul style="list-style-type: none"> Authentifier la proposition de pension en la datant, la signant et en y apposant le cachet du signataire 																																			
7	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer en périodes tous les services civils valables. Préciser le code nature des services civils et le taux qui leur est applicable (voir tableau ci-dessous) <table border="1" data-bbox="225 456 1117 1032"> <tr><td>- Services validés avant 2004</td><td>V1</td></tr> <tr><td>- Services validés après 2004</td><td>V2</td></tr> <tr><td>- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)</td><td>A</td></tr> <tr><td>- Services civils insalubres</td><td>B</td></tr> <tr><td>- Temps partiel de droit</td><td>AC2</td></tr> <tr><td>- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)</td><td>AA</td></tr> <tr><td>- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)</td><td>AB</td></tr> <tr><td>- Congé d'accompagnement de fin de vie</td><td>AL</td></tr> <tr><td>- Congé de présence parentale</td><td>AE</td></tr> <tr><td>- Congé parental</td><td>AD</td></tr> <tr><td>- Congé sans salaire pour élever un enfant</td><td>AF</td></tr> <tr><td>- CPA 50 %</td><td>CP</td></tr> <tr><td>- CPA 80% + 60%</td><td>AN</td></tr> <tr><td>- CPA surcotisée 100%</td><td>AK</td></tr> <tr><td>- Durée pour adopter un enfant</td><td>AM</td></tr> <tr><td>- Prolongation d'activité</td><td>AI</td></tr> <tr><td>- Recul de limite d'âge à titre personnel</td><td>AO</td></tr> </table> Distinguer en durée des services les services normaux des services insalubres. La durée des services validés auprès du FSPOEIE, calculés en trimestres selon les dispositions réglementaires de 2004, y seront retracés en années et mois correspondant au nombre de trimestres validés (ex. : 6 trimestres validés traduits en 1 an et 6 mois) 	- Services validés avant 2004	V1	- Services validés après 2004	V2	- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)	A	- Services civils insalubres	B	- Temps partiel de droit	AC2	- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)	AA	- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)	AB	- Congé d'accompagnement de fin de vie	AL	- Congé de présence parentale	AE	- Congé parental	AD	- Congé sans salaire pour élever un enfant	AF	- CPA 50 %	CP	- CPA 80% + 60%	AN	- CPA surcotisée 100%	AK	- Durée pour adopter un enfant	AM	- Prolongation d'activité	AI	- Recul de limite d'âge à titre personnel	AO	
- Services validés avant 2004	V1																																			
- Services validés après 2004	V2																																			
- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)	A																																			
- Services civils insalubres	B																																			
- Temps partiel de droit	AC2																																			
- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)	AA																																			
- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)	AB																																			
- Congé d'accompagnement de fin de vie	AL																																			
- Congé de présence parentale	AE																																			
- Congé parental	AD																																			
- Congé sans salaire pour élever un enfant	AF																																			
- CPA 50 %	CP																																			
- CPA 80% + 60%	AN																																			
- CPA surcotisée 100%	AK																																			
- Durée pour adopter un enfant	AM																																			
- Prolongation d'activité	AI																																			
- Recul de limite d'âge à titre personnel	AO																																			
8	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les périodes de services militaires Indiquer le code nature des services militaires (voir tableau ci-dessous) <table border="1" data-bbox="225 1290 1117 1361"> <tr><td>- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE</td><td>M</td></tr> <tr><td>- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE</td><td>MN</td></tr> </table> Inscrire la durée des services militaires 	- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE	M	- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE	MN	<ul style="list-style-type: none"> Etat signalétique des services militaires 																														
- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE	M																																			
- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE	MN																																			
9	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les périodes de campagnes militaires Indiquer le code nature bonification (voir tableau ci-dessous) et le taux qui lui est applicable. <table border="1" data-bbox="225 1509 1117 1648"> <tr><td>- Campagne simple coefficient 0,5</td><td>S1</td></tr> <tr><td>- Campagne simple coefficient 1</td><td>S</td></tr> <tr><td>- Campagne simple coefficient 1,5</td><td>S2</td></tr> <tr><td>- Campagne double</td><td>D</td></tr> </table> Inscrire la durée des bonifications, après application des taux de bonification 	- Campagne simple coefficient 0,5	S1	- Campagne simple coefficient 1	S	- Campagne simple coefficient 1,5	S2	- Campagne double	D																											
- Campagne simple coefficient 0,5	S1																																			
- Campagne simple coefficient 1	S																																			
- Campagne simple coefficient 1,5	S2																																			
- Campagne double	D																																			

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																				
10	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer le code nature bonification ou déduction en durée (voir tableau ci-dessous) et le taux qui lui est applicable. <table border="1" data-bbox="225 338 1115 678"> <tr> <td>- Bonifications CAA</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Bonifications services Hors d'Europe</td> <td>HE</td> </tr> <tr> <td>- Bonification pour enfant</td> <td>E</td> </tr> <tr> <td>- Complément sur bonifications</td> <td>BD</td> </tr> <tr> <td>- Complément sur services</td> <td>AJ</td> </tr> <tr> <td>- Déduction sur bonifications</td> <td>DD</td> </tr> <tr> <td>- Déduction sur services</td> <td>DA</td> </tr> <tr> <td>- Services aériens et sous-marins civils</td> <td>AX</td> </tr> <tr> <td>- Services aériens et sous-marins militaires</td> <td>AS</td> </tr> <tr> <td>- Unités territoriales</td> <td>UT</td> </tr> </table> Inscrire la durée des bonifications ou déductions, après application des taux de bonification 	- Bonifications CAA	X	- Bonifications services Hors d'Europe	HE	- Bonification pour enfant	E	- Complément sur bonifications	BD	- Complément sur services	AJ	- Déduction sur bonifications	DD	- Déduction sur services	DA	- Services aériens et sous-marins civils	AX	- Services aériens et sous-marins militaires	AS	- Unités territoriales	UT	
- Bonifications CAA	X																					
- Bonifications services Hors d'Europe	HE																					
- Bonification pour enfant	E																					
- Complément sur bonifications	BD																					
- Complément sur services	AJ																					
- Déduction sur bonifications	DD																					
- Déduction sur services	DA																					
- Services aériens et sous-marins civils	AX																					
- Services aériens et sous-marins militaires	AS																					
- Unités territoriales	UT																					
11	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer pour chaque nature de services leur durée et leur prise en compte en constitution du droit à pension et en liquidation (hors services validés nouvelle réglementation). Dissocier le cas échéant les services civils normaux et insalubres Totaliser les services effectifs en constitution et en liquidation Totaliser les services effectifs en liquidation en annuités et transformer le résultat en trimestres Indiquer le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le taux plein correspondant à l'année de référence de l'ouvrier (année de référence = année des 60 ans pour un départ normal et année de l'ouverture du droit à pension pour un départ au titre des travaux insalubres) 																					
12	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner par type de bonification la durée prise en compte en liquidation Totaliser la durée des bonifications 																					
13	<p>1^{er} cas : le nombre de trimestres de services calculé en §12 est inférieur au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reporter la durée totale en annuités des services en liquidation au §12 Reporter les annuités de bonifications calculées au §11 Totaliser les 2 lignes Transformer ce résultat en trimestres (règle d'arrondi : ≥ 45 jours = 1 trimestre) <p>2^{ème} cas : le nombre de trimestres de services calculé en §12 est supérieur ou égal au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence. Dans ce cas, le nombre de trimestres des services en §12 est ramené au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Reporter le nombre de trimestres de bonifications calculé en §11 Reporter le nombre de trimestres correspondant à l'année de référence Totaliser pour trouver le nombre de trimestres liquidés 																					
14	<ul style="list-style-type: none"> Diviser le nombre de trimestres liquidés calculé au §13 par le nombre de trimestres correspondant à l'année de référence, Multiplier ce résultat par 75 %. Le pourcentage en résultant sera, le cas échéant, ramené à 80 % (article 12 II du décret 2004-1056 du 5 octobre 2004) 																					

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre
15	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer en trimestres le total des services constitutifs, des services validés nouvelle réglementation et bonifications • Indiquer le nombre de trimestres validés auprès des régimes de base (Régime général, MSA, CANCAVA, ORGANIC, ...) en respectant les règles de concomitance (maximum 4 trimestres par année, tous régimes confondus) • Indiquer le nombre de trimestres acquis en majoration d'assurance au titre d'enfants nés à compter du 01/01/2004 • Indiquer le nombre de trimestres acquis en majoration d'assurance pour enfant handicapé • Totaliser la durée d'assurance globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de carrière par régime
16	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer : <ul style="list-style-type: none"> - la date d'effet de la pension - la valeur du salaire horaire à la date de liquidation de la pension - le forfait annuel d'heures (1 759 H depuis le 01/01/2002 ; précédemment 1 960 H depuis le 01/02/1982) - le coefficient de majoration de l'article 14, décret 2004-1056 (calculé dans l'état de fin de carrière) - le taux de surcote ou de décote - le % de majoration de pension pour ouvrier handicapé • Calculer et reporter le montant de la pension : Pension = Salaire horaire x Forfait annuel x Taux de pension x coefficient de majoration Le cas échéant, appliquer : <ul style="list-style-type: none"> - taux de surcote ou de décote - taux de majoration ouvrier handicapé • Renseigner le pourcentage du Minimum garanti. Le cas échéant, calculer et porter le montant du minimum garanti (valeur de l'indice x Taux du minimum garanti) • Renseigner le montant calculé du Montant garanti dans le cas des invalidités susceptibles d'en bénéficier 	
17	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer pour chaque enfant : <ul style="list-style-type: none"> - son nom, prénom - sa date de naissance • Mettre une croix dans la case correspondante s'il ouvre droit à majoration • Indiquer le ou les pourcentages de majoration pour enfant et leur date d'effet. <ul style="list-style-type: none"> - Si la date d'effet d'une majoration est postérieure à la date de liquidation de la pension, la renseigner ainsi que le pourcentage de majoration. - Si le droit à majoration est reconnu à la date de radiation des contrôles, la révision de la pension se fera systématiquement au 16^{ème} anniversaire de l'enfant concerné. 	

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/FSPOEIE>